



## 8 mars 2023 : lutter contre les 64 ans, c'est lutter pour les droits des femmes!

Avec le report de 2 ans de l'âge légal de départ à la retraite, le Gouvernement s'attaque à nouveau et frontalement aux femmes et aux mères. En effet, ni le maintien de l'âge d'annulation de la décote, ni la comptabilisation des congés parentaux jusqu'à 4 trimestres pour bénéficier du dispositif carrière longue ne les protègent de l'augmentation de leur durée de cotisation plus importante que celle des hommes.

### Aujourd'hui :

- Les femmes partent à la retraite, en moyenne 7 mois après les hommes,
- Les femmes perçoivent une rémunération mensuelle, en moyenne inférieure de 310€ dans la Fonction publique,
- Le montant des pensions versé aux femmes (avant pension de réversion) est inférieur de 40 % à celui des hommes.

Le projet actuel du gouvernement va encore aggraver ces inégalités !

Au ministère de l'Economie et des Finances, les femmes :

- Représentent 55% des agents et majoritairement dans les catégories B et C,
- Ont globalement des carrières plus hachées,
- Travaillent majoritairement à temps partiel : le 80% est pris à 82% par les femmes,
- Privilégient les promotions internes et plus tardivement.

Le plan d'action en faveur de l'égalité femmes-hommes de 2021, ne propose aucune mesure concrète et ne dispose d'aucun budget dédié. De plus, contrairement aux engagements pris, la mobilité forcée par le passage de C en B perdure à la DGFIP, pénalisant fortement les femmes.

Nous sommes toutes et tous concernés par la bataille pour l'égalité des droits.

## Faisons du 8 mars 2023 une journée pour l'égalité des droits des femmes pour la retraite !

Pour les Fédérations des Finances **Solidaires, CGT, FO, CFTD, UNSA, CFTC et CGC**  
c'est toujours NON :

- ➔ au report de l'âge de départ à la retraite à 64 ans.
- ➔ à l'accélération de l'augmentation de la durée de cotisation, 43 ans dès 2027.

Cette réforme :

- est injuste car elle toucherait et paupériserait les plus fragiles, les plus précaires et renforcerait les inégalités femmes/hommes,
- et injustifiée car le financement du système des retraites n'est pas en danger.

**Ayons confiance en notre force collective**

**Le 7 mars 2023, mettons ensemble les Finances à l'arrêt !**  
**Le mardi 8 mars rassemblement**  
**prévu devant Bercy de 11H à 13H**



# PROJET DE RÉFORME DES RETRAITES : PENSIONS RÉDUITES POUR TOUTES et TOUS

Situation d'Alice, née en 1970, agente C (AAP2), indice 420, indice terminal de son grade : elle a débuté à 18 ans, donc elle peut bénéficier du dispositif de carrière longue.

| AVANT LA RÉFORME                                              |                  | APRÈS LA RÉFORME                                 |                  |
|---------------------------------------------------------------|------------------|--------------------------------------------------|------------------|
| Départ à 60 ans<br>pension à taux plein<br>dès 171 trimestres | 1 564,13 € bruts | <b>Plus possible !</b>                           |                  |
| 62 ans avec<br>de la surcote                                  | 1 720,54 € bruts | 62 ans à condition<br>qu'elle ait 172 trimestres | 1 564,13 € bruts |
| <b>DEUX ANS DE TRAVAIL EN PLUS POUR 156 € DE MOINS !</b>      |                  |                                                  |                  |

Situation de Lucie, contrôleur 1ère classe (indice 480), né le 1er janvier 1970, elle a commencé à travailler tardivement après des études longues, début de la vie active à 25 ans.

| AVANT LA RÉFORME                                        |                  | APRÈS LA RÉFORME                   |                  |
|---------------------------------------------------------|------------------|------------------------------------|------------------|
| Départ à 62 ans<br>(148 trimestres sur 171)             | 1 133,26 € bruts | <b>Plus possible !</b>             |                  |
| 64 ans                                                  | 1 284,49 € bruts | 64 ans<br>(156 trimestres sur 172) | 1 266,86 € bruts |
| <b>DEUX ANS DE TRAVAIL EN PLUS POUR 17 € DE MOINS !</b> |                  |                                    |                  |

Situation de Natacha, née en 1966, agente principale (indice 415), s'est arrêtée pour élever ses enfants, au final il lui manque 4 trimestres.

| AVANT LA RÉFORME,<br>DÉPART POSSIBLE EN 2028                  |                  | APRÈS LA RÉFORME ,<br>DÉPART POSSIBLE EN 2030 |                  |
|---------------------------------------------------------------|------------------|-----------------------------------------------|------------------|
| Départ à 62 ans (165<br>trimestres sur 169)                   | 1 381,72 € bruts | <b>Plus possible !</b>                        |                  |
| 64 ans (173 sur 169)                                          | 1 547,52 € bruts | 64 ans<br>(173 trimestres sur 172)            | 1 509,56 € bruts |
| <b>PERTE DU MÉCANISME DE LA SURCOTE, DONC 38 € DE MOINS !</b> |                  |                                               |                  |

Situation de Zoé, inspectrice principale, elle a commencé à travailler normalement mais a pris une disponibilité de 5 ans pour élever son enfant, il lui manque donc 16 trimestres sur 170. Elle ne déroule que la moitié de ce grade et termine à l'indice 690.

| LA RÉFORME                                              |                  | APRÈS LA RÉFORME                   |                  |
|---------------------------------------------------------|------------------|------------------------------------|------------------|
| Départ à 62 ans<br>(154 sur 170)                        | 1 818,92 € bruts | <b>Plus possible !</b>             |                  |
| 64 ans (162 sur 170)                                    | 2 139,27 € bruts | 64 ans<br>(162 trimestres sur 172) | 2 068,45 € bruts |
| <b>DEUX ANS DE TRAVAIL EN PLUS POUR 71 € DE MOINS !</b> |                  |                                    |                  |